



Compte-rendu CTL du 21 septembre 2021

Ce comité technique s'est tenu en présentiel à la cité administrative d'Avignon. La délégation FO DGFIP 84 était représentée par Mireille COMPAGNAT et Christian PERNOT.

L'ordre du jour était le suivant :

- Fusion des SPF/SPFE d'Avignon et d'Orange au quatre novembre 2021 ;
- Retour des groupes de travail SIE et SIP ;
- Spécialisation des trésoreries de Sorgues, l'Isle sur la Sorgue et Pertuis.

En début séance, la délégation FO a lu sa liminaire qui rappelle son refus de participer à la mise en place du NRP et alerté sur le projet de Code Général de la Fonction Publique. Le Président n'a pas souhaité répondre sur ce dernier point.

I Fusion des SPF/SPFE :

Un point est réalisé sur les délais de publications qui se sont réduits. Toutefois, cette tendance s'explique par les renforts ponctuels dont bénéficient ces services (brigade nationale d'intervention de la publicité foncière dont la mission cessera le 15 octobre et contractuels) ainsi que la pression mise sur les agents pour augmenter la productivité.

Il est également fait remarquer que le retard pris au SPF a une incidence sur les autres services de la filière fiscale, notamment le SDIF.

Par ailleurs, la Direction a détaillé l'organisation de ces services fusionnés. Il est notamment précisé que l'accueil physique sera réalisé par le siège d'Avignon qui aura également en charge les opérations comptables. L'antenne d'Orange a vocation à travailler sur l'application informatique TELEACTES et à résorber le stock papier d'Orange. Elle n'a plus d'existence juridique.

En ce qui concerne les ressources humaines, il n'est pas prévu de transfert de personnel. Cependant, il est précisé que les agents du SPF2 Avignon et d'Orange devront intégrer le mouvement de mutation local 2022 pour conserver leur poste.

La délégation FO DGFIP 84 a voté contre cette fusion de services qui n'est que la mise en œuvre du NRP. Elle précède des suppressions de postes qui interviendront très certainement dans de brefs délais.

Par ailleurs, elle estime que l'usage de l'expression « engagement des agents de monter en compétences » n'a pas à figurer dans une fiche métier destinée aux personnes affectées récemment au SPF. La mission d'un fonctionnaire est d'exécuter les tâches qui lui sont confiées. De plus, l'usage de ce vocabulaire peut traduire une volonté d'exercer une pression sur les nouveaux agents du SPF.

II Retour des groupes de travail SIE/SIP

Cette présentation est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre, ici aussi, du NRP.

D'un point de vue général, selon la Direction, cette organisation doit respecter les principes suivants tant dans les SIP que les SIE : ne pas reproduire deux mini-structures qui fonctionneraient à l'identique de l'existant et ne pas faire de l'antenne une structure mono-tâche afin de maintenir les compétences métiers sur les deux sites.

Pour la partie SIE, un retour a été présenté sur un groupe de travail qui s'est tenu pour mettre en place le SIE de Cavaillon avec une antenne à Apt (qui deviendra le SIE Est Vaucluse). Pour ce service, une seule IFU est créé avec une répartition des dossiers selon le tissu fiscal : zone urbaine ou rurale. Les cadres A continuent d'exercer leurs missions dans leurs postes respectifs. Des ateliers vont approfondir les grandes lignes définies par ce groupe de travail en regroupant agents et encadrement.

Deux autres SIE sont prévus par le NRP : Avignon et Nord Vaucluse (siège à Carpentras, antenne à Orange).

S'agissant des SIP, la Direction envisage un rééquilibrage des charges entre les différents services issus du NRP. Pour ce faire, elle souhaite procéder au transfert de communes entre les différents services du département organisés de la manière suivante :

- SIP Nord Vaucluse (siège à Orange, antenne à Carpentras) ;
- SIP Sud Vaucluse (siège à Avignon, antenne à Cavaillon) ;
- SIP Est Vaucluse (siège à Apt, antenne provisoire à Pertuis).

FO DGFIP 84 a souligné que les contribuables ne pourraient pas payer en numéraire dans les sous-caisses des antennes. Leur refuser cette possibilité correspond à une volonté d'externaliser la mission de recouvrement d'une partie des créances de l'État vers les buralistes. Pour FO, le recouvrement des créances fiscales est une mission régaliennne de l'État !

La délégation FO DGFIP 84, conformément à son exigence du retrait du NRP, a, une fois de plus, dénoncé cette fusion de services SIE et SIP qui a pour unique finalité de détricoter le réseau de proximité de la DGFIP.

III Spécialisation des trésoreries de Sorgues, l'Isle sur la Sorgue et Pertuis

Toujours organisée dans le cadre du NRP, cette opération consiste à transférer la mission de recouvrement de l'impôt aux SIP de Vaucluse Sud et Vaucluse Est au premier janvier 2022. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place des SGC qui interviendra ultérieurement.

Du point de vue des effectifs, un emploi B est transféré de l'Isle sur Sorgue et un de Sorgues vers le SIP Sud Vaucluse. S'agissant de Pertuis, quatre emplois (3 B et 1 C) sont transférés vers le SIP Est Vaucluse. Il est précisé que les agents des services recouvrement de ces trésoreries ne souhaitent pas rejoindre les SIP concernés !

FO DGFIP 84 a voté contre cette spécialisation qui constitue la première étape dans de la destruction du réseau gestion publique de la DDFIP dans le sud et l'est du département.

IV Questions diverses

FO DGFIP 84 a rappelé sa vision du rôle d'un expert désigné par une organisation syndicale lors de la tenue d'un CTL. Il est désigné pour mettre au service du syndicat ses compétences

professionnelles et n'a pas à recevoir d'accréditation de la Direction pour intervenir sur un sujet qu'elle aurait prédéfini.

De plus, sa présence au CTL ne gêne pas les services car aucune charge supplémentaire de travail n'est imposée aux autres agents des services où travaillent lesdits experts.

FO DGFIP a également demandé où serait installé le SGC de l'Isle sur la Sorgue. La Direction a répondu qu'elle ne le savait pas encore.

Par ailleurs, la Direction a répondu à un mél que nous lui avons adressé début septembre pour lui demander le pourcentage de télétravailleurs depuis la fin du télétravail en période de pandémie. Il y a pour l'instant 123 autorisations pour un télétravail régulier et 33 pour un télétravail ponctuel (avec jours flottants exclusivement) à la DDFIP de Vaucluse.

Au plan national, 33 % des agents ont déposé une demande de télétravail.

En fin de réunion, le Président a fait un point sur la circulaire du neuf septembre 2021 relative aux agents fragiles. Il a expliqué que le médecin de prévention serait étroitement associé à sa mise en œuvre. Ce dernier recevra l'ensemble des agents fragiles de la Direction afin de déterminer les modalités de leur éventuel retour en présentiel ainsi que le nombre de jour en présentiel qu'ils pourront effectuer.

Une nouvelle convocation du CTL est prévue le 30 septembre. N'hésitez pas à nous contacter pour évoquer vos attentes ou difficultés dans les services.

BULLETIN D'ADHESION

NOM	
N° matricule (ex N° AGORA)	
ADRESSE MÈL	
GRADE	
ECHELON au 1 ^{er} janvier 2021	
INDICE	
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL	<input type="text"/> %
AFFECTATION	

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. DGFIP)

Fait à le

(signature)

Bulletin d'adhésion à retourner à /

- Christian PERNOT (Secrétaire Départemental (Tél. : 06 68 62 20 30) - Pôle de Contrôle et d'Expertise Avignon ou

- Gylène CORLAY (Trésorière FO DGFIP 84) - Paierie Départementale

FO DGFIP 84, Cité administrative, BP 31091, rue du 7ème Génie, 84097 AVIGNONCEDEX 9

--